



Check-list : votre politique de cookies conforme au RGPD

Comment être certain(e) que votre politique de cookies est conforme au RGPD ? Ce plan étape par étape vous met rapidement sur la bonne voie.

1. Dressez l'inventaire des types de cookies que vous utilisez

Les cookies sont de petits fichiers textes qu'enregistrent votre ordinateur et vos appareils mobiles lorsque vous consultez un site internet. Il en existe de différents types :

- **Les first-party cookies** sont placés sur un ordinateur par un site internet au moment où un utilisateur le consulte.
- **Les third-party cookies** sont, eux, placés par un tiers dont le nom de domaine est différent de celui du site que l'utilisateur visite.

On retrouve plusieurs types de cookies au sein de ces deux catégories :

- **Les cookies indispensables** : sont nécessaires au bon fonctionnement de votre site. Les cookies qui sécurisent le paiement en ligne par exemple.
- **Les cookies fonctionnels** : conservent les informations relatives aux choix et préférences sur votre site afin d'optimiser l'expérience de l'utilisateur. Par exemple : la langue que l'utilisateur préfère utiliser.
- **Les cookies analytiques** : recueillent des informations sur le comportement des visiteurs de votre site et sur les performances de ce dernier. Ils permettent d'améliorer l'expérience de l'utilisateur.
- **Les cookies marketing** : suivent le comportement de navigation des visiteurs et établissent un profil d'utilisateur afin de personnaliser l'expérience de navigation. Ils permettent de montrer à l'utilisateur des publicités personnalisées.

Dans votre politique de cookies, vous mentionnez les cookies que vous utilisez sur votre site internet. Pour ce faire, effectuez un audit approfondi et dressez un inventaire dans lequel vous listerez tous les cookies et les répartirez par catégorie.





Check-list : votre politique de cookies conforme au RGPD

2. Demandez l'autorisation

Vous utilisez des cookies qui vous permettent d'**identifier** les visiteurs de votre site ? Si oui, vous devez demander leur consentement explicite. Attention : c'est également le cas si votre site traite toutes les données de manière anonyme, car vous traitez les utilisateurs comme des individus distincts.

Il n'est pas nécessaire de demander cette autorisation à chaque visite. Une seule fois suffit, à moins que votre utilisateur ne supprime les cookies ou que vous ne modifiez votre politique de cookies.

Indiquez cela dans votre mention relative aux cookies

Vous demandez l'autorisation de placer des cookies dans une bannière ou une fenêtre pop-up bien visible.

Prévoyez :

- d'expliquer pourquoi les cookies sont nécessaires et à quelles fins vous utilisez les cookies qui ne le sont pas
- la possibilité de donner son autorisation
- la possibilité de rejeter votre demande
- un lien vers votre politique de cookies

Attention : les visiteurs de votre site internet doivent donner leur consentement de manière **active**. Ce qui veut dire qu'ils exécutent une opération pour donner leur autorisation, en cochant quelque chose par exemple.

Les cases pré-cochées ou le consentement tacite ne sont pas valables dans ce cas.

3. Donnez aux utilisateurs la possibilité de refuser d'accorder leur autorisation

Dans votre mention relative aux cookies, prévoyez également un espace pour **refuser d'accorder son autorisation**. Il est impossible techniquement parlant de proposer deux options ? Renvoyez dès lors vers une page qui explique comment modifier ses paramètres de cookies.

Vous bloquez l'accès à votre site internet par un *cookiewall*, sauf si l'utilisateur marque son accord ? Ceci **n'est pas conforme** au RGPD. Vos visiteurs doivent pouvoir utiliser votre site même s'ils n'accordent aucune autorisation. Dans une version aux fonctionnalités limitées par exemple.

Donnez également au visiteur de votre site la possibilité de retirer son autorisation par la suite. Pour ce faire, expliquez clairement dans votre politique de cookies comment il peut désactiver ou supprimer les cookies dans son navigateur.



Check-list : votre politique de cookies conforme au RGPD

4. Rédigez une politique de cookies

Votre barre de cookies renvoie vers votre politique de cookies. Procédez comme suit :

• Indiquez qui est responsable de la politique de cookies

Qui peuvent contacter les utilisateurs pour obtenir des informations supplémentaires ? Mentionnez vos coordonnées et celles de votre organisation :

- nom de votre organisation
- adresse complète de l'organisation
- numéro de TVA
- numéro de téléphone et/ou adresse e-mail

• Mentionnez comment vous traitez les données

Dites :

- comment vous traitez les données personnelles
- si elles sont traitées au sein de votre propre organisation
- si vous traitez ces données de manière anonyme
- les mesures prises pour garantir la confidentialité

• Expliquez ce que sont les cookies

Indiquez aux visiteurs de votre site internet :

- les différents types existants
- ce qu'ils font
- les avantages qu'ils offrent

• Dites quels sont les cookies que place votre site internet

Énumérez de préférence tous les types de cookies et mentionnez à chaque fois :

- à quoi ils servent (afficher des publicités personnalisées, maintenir la connexion de l'utilisateur...)
- combien de temps ils conservent les données

• Expliquez comment les utilisateurs peuvent supprimer les cookies

Dites-leur :

- ce qui se passe s'ils effacent les cookies
- comment ils peuvent modifier leurs paramètres de cookies
- comment désactiver ou supprimer les cookies

Fournissez par exemple des liens vers la [page des instructions relatives aux cookies](#) de chaque navigateur.

5. Informez vos utilisateurs lorsque vous modifiez votre politique de cookies

Les cookies que vous placez ont changé ? Vous devez alors également modifier votre politique de cookies. Dans ce cas, n'oubliez pas de redemander l'autorisation de placer des cookies.

Il est préférable d'indiquer dans votre politique quand vous l'avez modifiée pour la dernière fois – mentionnez éventuellement le numéro de version.

Votre site est entièrement conforme à la réglementation sur la protection de la vie privée ? Gardez un œil sur [le règlement de l'e-privacy](#). Il est attendu pour 2020 et complète les règles du RGPD existantes.



Ne rien négliger concernant le RGPD ?
Jouez la sécurité et prenez une
[omnium RGPD !](#)

